60e ANNEE. — N° 42 VENDREDI 9 AVRIL 1920.

10 c. # Journal du Lot 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d° —) 3e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'avance des troupes Françaises sur la rive droite du Rhin. Notre action doit être suivie du désarmement de l'Allemagne prévu par le Traité. Rien de définitif n'existera jusque là. — Encore des grèves !

Nos troupes occupent plusieurs villes de la rive droite du Rhin. Cet acte d'énergie était nécessaire.

L'Allemagne, encouragée par les hésitations des Alliés depuis 1918, croyait le moment venu de déchirer le traité de Versailles. En dépit des rappels de Paris, les troupes régulières prussiennes sont entrées dans le bassin de la Ruhr en violation des articles 42 et 44 du pacte signé. Ces articles stipulent que les troupes allemandes devront se tenir à 50 kilomètres du Rhin, toute la bande de terrain s'allongeant sur la droite du fleuve devant rester zone neutre jusqu'au jour où les Allemands auront tenu leurs engagements.

Cette clause fut approuvée par *tous* les Alliés et acceptée par les vaincus. Elle est indispensable à la sécurité de la France qui doit avoir ses frontières à l'abri d'un coup de main. L'histoire nous apprend que les Prussiens ne sont pas d'un scrupule exagéré et qu'il est nécessaire, avec eux, de prendre de solides précautions.

Les Allemands ont invoqué un mouvement anarchiste dans le bassin de la Ruhr pour justifier l'envoi, d'un corps de troupes régulières dans cette région.

Les Alliés n'ignorant pas la faiblesse du motif invoqué ont refusé l'autorisation demandée.

Des démarches ont été faites à Londres, à Washington et à Rome en même temps qu'à Paris.

M. Wilson, indifférent à la violation du traité, ne se montra pas hostile à la demande de Berlin. Londres et Rome paraissaient hésiter. La Prusse s'enhardit et brusqua le mouvement. M. Millerand a riposté avec une énergie dont il faut le louer. Comprenant le péril de la manœuvre ennemie pour notre pays, il a donné l'ordre à nos troupes d'occuper cinq villes allemandes jusqu'au jour où les Boches respecteront les engagements pris.

L'occupation s'est faite sans violence. Le général Degoutte a prévenu les populations que les Français ne se présentaient pas en conquérants. L'occupation est temporaire. Elle prendra fin quand la Reichswehr aura évacué la zone neutre.

Il faut noter que le prétexte invoqué par Berlin apparaît dès aujourd'hui comme singulièrement mensonger. « L'effervescence s'éteint dans la Ruhr, écrit le *Temps* : avant même que la Reichswehr ait pénétré jusqu'aux centres communistes, leurs organisations se désagrègent. Chaque jour fait davantage la preuve que le danger rouge était surtout un spectre très bien venu pour ceux qui voulaient chercher une revanche facile et créer un point de rassemblement et de manœuvre pour l'esprit militaire. Le danger révolutionnaire était à l'est ; en poussant sa pointe à l'ouest l'ancien état-major et les partis nationaux avaient le double but de reprendre leurs positions stratégiques et politiques dans des pays qui leur échappent. Sous le prétexte de réprimer une révolution, voilà ce qui risquait de réussir. C'eût été une menace pour les alliés, pour les populations rhénanes elles-mêmes, pour la paix générale. »

Il ne faut pas perdre de vue que le traité de Versailles déclare : Au cas où l'Allemagne rassemblerait des forces armées, soit à titre permanent, soit à titre temporaire, dans la zone définie à l'article 42, elle serait considérée comme commettant un acte hostile vis-à-vis des puissances signataires du présent traité et comme cherchant à troubler la paix du monde.

L'acte hostile est commis, l'Angleterre, l'Italie et l'Amérique vont-elles renier leur signature ? Nous avons le droit de compter sur le loyal concours de nos Alliés qui ont reconnu que la paix ne sera assurée que par le désarmement de l'Allemagne. L'heure est venue de réaliser cette opération dont dépend la tranquillité du monde. « Il y a cent ans, écrit la *Gazette de Lausanne*, Napoléon agonisant sur le rocher de Sainte-Hélène n'était plus un danger pour la paix de l'Europe. Aujourd'hui Ludendorff, dans la force de l'âge et en pleine possession de ses moyens, est un danger permanent pour la paix du monde. Jusqu'ici l'Allemagne n'a pas désarmé Ludendorff. C'est pourquoi il faut que l'Allemagne soit désarmée. »

Voilà le mot de la situation. L'Allemagne doit être désarmée. Il n'y aura de sécurité pour l'humanité que lorsque ce résultat sera atteint. C'est l'avis de la grande presse alliée :

Le *Times* ayant manifesté sa satisfaction de la décision énergique de notre gouvernement écrit : « Le vieil esprit militariste subsiste toujours dans l'armée allemande ; il faut en finir une fois pour toutes. A cette fin, le désarmement complet de l'Allemagne doit commencer sans autre délai ; aucune réponse évasive, aucune discussion ne peut plus être tolérée à cet égard. »

Même opinion dans le *Daily Telegraph*.

La presse italienne approuve en général la décision de M. Millerand. Le *Giornale d'Italia* déclare que l'accord doit être complet entre les Alliés et que l'Italie doit approuver la France dans le conflit actuel.

Au total : si l'on en juge par la presse, l'Angleterre approuve en grande majorité ; en Italie, on note de la réserve ; en Amérique la majorité des commentaires sont en notre faveur.

Aussi bien, si nos Alliés se désintéressaient de la question aujourd'hui, il n'y aurait plus qu'à laisser tomber le traité de Versailles et à attendre patiemment que l'entente Germano-Russe permette à Berlin de reprendre, avec succès, la conquête du monde !

N'est-ce pas un journal anglais, le *Daily Graphic* qui écrit :

« Nous avons toutes les raisons de « croire qu'en présence de la gravité « de la situation, le gouvernement « allemand ne demande pas mieux « que de voir une intervention des « puissances de l'Entente, afin de « fouiller les recoins où sont cachées « des armes. »

L'Allemagne voudrait renouveler son agression. Cela ne suffit-il pas à justifier l'attitude de la France et cette dernière n'est-elle pas en droit de compter sur le concours nécessaire de ses Alliés ? Il y va de leur sécurité !

⁂

On signale de nouvelles grèves dans diverses régions de la France.

Les meneurs suivent les conseils de M. Midol : Ils organisent le sabotage systématique pour en arriver à la révolution.

Ceux qui douteraient encore du but poursuivi peuvent lire avec profit la statistique publiée par *La Voix du Peuple*, organe de la C. G. T. sur le mouvement des grèves en février 1920 :

120 grèves ont été déclenchées pendant ce mois. Elles ont provoqué le chômage de 44.326 ouvriers.

Sur ces 120 grèves, 47 n'étaient pas terminées au début de mars, 2 duraient depuis novembre 1919, 6 depuis décembre 1919, et 22 depuis janvier 1920.

A noter que les grands mouvements de Lyon, St-Etienne et du Nord, ainsi que la grève des cheminots, ne figurent pas sur cette statistique, puisqu'ils ont éclaté au mois de mars.

Le gouvernement a le devoir d'en finir avec une agitation criminelle. Il a déclaré, voilà quelques semaines, qu'il proposerait un projet de loi sur l'arbitrage obligatoire. Il est temps de passer des paroles aux actes pour mettre un terme aux grèves qui menacent l'existence du pays. La question est capitale pour la France, il est temps de la trancher.

A. C.

INFORMATIONS

En Allemagne

On confirme qu'aucun incident ne s'est produit à l'entrée des troupes françaises à Francfort. Dans la ville, de petits groupes se forment autour des affiches contenant en français et en allemand la proclamation du général Degoutte et du général Michel, son chef d'état-major, et devant la proclamation édictant l'état de siège. Toutes les communications télégraphiques et téléphoniques sont interrompues.

La tranquillité absolue qui règne à Francfort permet d'envisager un prompt rétablissement de la vie normale.

A Darmstadt, l'accueil fait aux troupes françaises a été presque cordial. A Francfort, l'esprit de la population est plutôt favorable aux Français.

Ce que dit le général Degoutte

Le général Degoutte, commandant en chef les armées alliées du Rhin, a fait à la presse les déclarations suivantes :

La première journée de l'occupation à Francfort, s'est passée sans le moindre incident et l'accueil de la population avait été presque cordial. Puis, tout à coup, sur un ordre venu de Berlin, une certaine effervescence s'est emparée de la ville, suscitée par les éléments troubles de la population.

Cette effervescence a dégénéré en agression et nos soldats, en état de légitime défense, ont dû faire usage de leurs armes. Il n'y a pas de pertes du côté français.

Le général, qui est persuadé que l'Allemagne n'a pas l'intention de rappeler la reichswehr de la Ruhr, ajoute que la livraison du charbon à la France, dont 14.000 tonnes hier encore passaient la frontière, a cessé aujourd'hui complètement.

La Roumanie et le traité de Versailles

Le Conseil des Minitres roumain a décidé de ratifier le traité de paix de Versailles. En l'absence du Parlement, la ratification sera faite par un décret royal, qui recevra ensuite la sanction des Asemblées législatives, lors de leur réunion. C'est un procédé identique a celui qui a été appliqué en Italie.

En Belgique

Après un long discours de M. Camille Huysmans, qui défend la deuxième internationale et se fait longuement acclamer lorsqu'il déclare qu'en cas de nouvelle agression de l'Allemagne, la classe ouvrière défendrait son pays, le Congrès socialiste adopte, à une grande majorité, une résolution en faveur du rattachement de la deuxième internationale.

Au même Congrès socialiste, M. Hutchinson, délégué anglais, a prononcé un discours dans lequel il a montré les progrès croissants du parti travailliste dans son pays. Il a déclaré que l'internationale ne peut être constituée si l'on veut en exclure ceux qui défendirent leur pays. Il ne comprendrait pas que les socialistes français puissent faire une internationale dont ne feraient pas partie les ouvriers qui ont d'autres méthodes, et notamment les travailleurs belges, anglais, scandinaves et américains.

Les Japonais à Vladivostock

Le correspondant de « l'Associated Press » à Vladivostock télégraphie que les troupes japonaises sont entrées à Vladivostock après huit heures de combats violents.

L'élection présidentielle aux Etats-Unis

L'intérêt politique national s'est concentré sur l'Etat de Michigan, où les « premières » élections présidentielles doivent avoir lieu lundi.

Les républicains ont présenté pour la présidence de la République : Comme premier, M. Johnson, sénateur ; comme second, M. Genwood.

Les démocrates se sont déclarés en faveur de M. Hoover, et le choix des autres partis porte respectivement sur MM. Edward, Mac Adoc, Bryan et Palmer.

Quelques restrictions faciles

Pour relever notre change, principale cause de la vie chère, il faut réduire nos importations. En voici quelques-unes dont nous pouvons facilement nous dispenser :

Les fruits de table (100 millions d'importations).

Sirops, bonbons et confitures (260 millions en 1913, 61.000 quintaux, en 1919 501.000 quintaux).

Cafés (1 million de quintaux en 1913, 2 millions de quintaux en 1919).

Chocolat (15.000 quintaux en 1919, contre 8.000 en 1913).

Vanille (2.000 quintaux, contre 527 en 1913).

Ces précisions sont extraites du discours prononcé par M. Marsal à la Chambre des députés.

Le monsieur qui s'offre une ville

Le major J.-P. Thomas, de Haverfordwest, vient d'acheter la ville de Milford-Haven, dans le Pembrekesbire, et les terrains qui l'entourent pour la somme de 250.000 francs.

Le major Thomas devient ainsi le propriétaire de 1.000 maisons, d'un manoir, le castle-hall, dont il fera sa résidence, des droits du marché, du port de Milford-Haven, où l'industrie de la pêche est appelée à un grand développement et considéré comme le plus beau port naturel du Royaume-Uni.

Toulouse sans gaz

Le personnel de la Compagnie du gaz a déclaré la grève cette nuit à minuit, les concessions faites par la Compagnie étant jugées insuffisantes.

CHRONIQUE LOCALE

A nos Correspondants

AVIS IMPORTANT

Nous informons nos correspondants qu'ils doivent affranchir à 0,25 centimes leurs lettres cachetées.

Ils doivent continuer à affranchir à 0,05 centimes jusqu'à 50 grammes les lettres non cachetées, ne contenant que de la copie destinée à l'insertion.

A SURVEILLER !

Le prix du pain est augmenté dans des proportions qui grèvent lourdement les petits budgets. Et hélas ! les petits budgets sont nombreux.

C'est pourquoi, le législateur a décidé que les pères de famille de 3 enfants, âgés de moins de 16 ans, recevraient une carte leur permettant d'acheter le pain à un prix bien inférieur à celui de la taxe.

Le législateur a eu raison. Le pain composant l'aliment essentiel de nos populations, ne devrait pas être rationné aux familles nombreuses pour lesquelles le nouveau prix du pain était une charge excessive.

Mais si le législateur a pris en considération les intérêts de ces familles, il n'a pas dit d'accorder une carte de réduction du prix du pain à tout père de famille de 3 enfants.

Chacun cherche son intérêt, veut profiter de la loi : c'est entendu. Mais il faudrait que chacun fût raisonnable.

S'il est des familles nécessiteuses, ou à ressources modestes, il est normal que celles-ci fassent leur demande pour obtenir la carte de réduction : C'est juste qu'elles l'obtiennent.

Seulement, il est regrettable que des abus aient lieu, c'est à dire que des familles aisées se prévalent du droit que leur donne la loi : il est encore plus regrettable qu'on leur donne satisfaction.

C'est la Princesse qui paie ; oui. Seulement la Princesse, c'est le contribuable.

Que l'on accorde même à quelques familles aisées la carte de réduction du prix du pain, cela peut arriver, est arrivé. A la rigueur, on peut passer outre et ne pas protester.

Mais ce qui est intolérable, c'est de voir que des cartes de réduction sont accordées à des familles dont les enfants *ont plus de 16 ans*.

L'administration qui est chargée de cette distribution de cartes devrait bien surveiller cette distribution.

Nous ne voulons pas dire que l'administration ne fait pas son devoir : mais elle-même reconnaîtra que, parfois, elle peut commettre des erreurs dont profitent certains contribuables, solliciteurs effrénés.

Aussi bien, une simple révision des listes de ces contribuables intéressés et profiteurs d'une loi qui n'est pas faite pour eux, suffirait, à notre avis, pour remettre les choses en l'état.

⁂

Certes, nous n'incriminons personne en l'espèce. Nous ne citerons aucun fait précis. Nous ne voulons en connaître aucun, pour l'instant. Ce n'est qu'un simple avis que nous nous permettons de donner, manière simplement d'écrire notre article trihebdomadaire.

Mais nous estimons nécessaire d'avertir ceux qui délivrent les cartes de réduction du prix du pain, de ne les accorder qu'à ceux qui y ont droit.

Tout le monde peut se tromper. Erreur reconnue et réparée n'est pas faute. C'est ce qu'on appelle vulgairement une « gaffe ». Et une gaffe, ça ne compte pas.

Mais, personne ne peut empêcher les langues de se délier : non, personne. L'administration le sait bien. Elle ne peut pas empêcher de dire qu'il y a beaucoup de gabegie, qu'il y a des individus véreux qui profitent de leur situation ou de leurs relations politiciennes pour trafiquer de leur situation et de leurs relations.

L'administration, parfois fait justice : hélas ! trop rarement. C'est le tort qu'elle a, dans l'intérêt du contribuable.

Les profiteurs de gabegies doivent être poursuivis toujours. Les individus tarés ne méritent aucune commisération.

Tout Cahors parle d'un scandale — de gabegie bien entendu, — que l'administration a découvert, ces jours-ci.

Sur tant de scandales de gabegie, il est heureux qu'elle en ait découvert un ! Le réprimera-t-elle au moins ?

N'en disons pas davantage pour l'instant. Mais vraiment, laissera-t-on toujours impunis les profiteurs des gabegies ?

Nous le saurons bien.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7e dont les noms suivent :

Nastorg Marcel : très bon soldat, courageux et dévoué. A été mortellement blessé à son poste de combat, ls 28 août 1914, à Raucourt (Ardennes). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Nicou Victor-Pierre-Jean : excellent soldat. A été tué, le 19 août 1915, à la Harazée (Marne), à son poste de combat. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Nicolas Camile-Eugène : soldat courageux et dévoué. A été tué, le 26 juin 1917, aux Eparges (Meuse), à son poste de combat, au cours d'un violent bombardement. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Nasses Jean : très bon soldat. A été tué, le 10 août 1915, à la Harazée (Marne), à son poste de combat. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Nayrac Henri : excellent sergent, courageux et dévoué. A été gravement blessé, le 26 septembre 1914, à Minaucourt, en combattant avec bravoure. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Niel Théodule : soldat courageux et dévoué. A été tué le 26 septembre 1914, à Minaucourt, au cours d'une violente attaque ennemie. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Nicole François-Marie : brave soldat. Mortellement blessé à son poste de combat, le 8 septembre 1915, dans le secteur de la Harazée (Marne). Croix de guerre avec étoile de bronze.

Pour les viticulteurs

Nous avons publié dans notre dernier numéro une lettre que M. le ministre de l'agriculture adressait à M. Delport, député du Lot au sujet d'une commande supplémentaire de sulfate de cuivre pour la viticulture dans le Lot.

M. le ministre de l'agriculture faisait connaître à M. Delport que confirmation de la commande avait été faite le 27 mars courant.

M. Delport a reçu mardi soir le télégramme suivant de M. le ministre de l'agriculture :

« Ai donné instructions pour expédition urgente sulfate cuivre à M. Fréjaville, Président du Syndicat des Vignerons de Cahors et au syndicat de Labastide du Vert. »

Les viticulteurs intéressés se réjouiront de cette bonne nouvelle.

A qui de droit

Une promenade agréable, c'est de suivre le quai Cavaignac, passer sous le pont du chemin de fer, traverser les Tours, arriver au pont Valentré et monter la rue du Lycée.

Mais cette promenade, ces jours-ci, n'avait rien d'attrayant pour les moins délicats eux-mêmes. Car lorsqu'on passait aux Tours, au « cimetière animal », un spectacle répugnant s'offrait aux regards.

Le corps d'un cheval enterré depuis peu, émergeait du sol : la charogne était couverte d'asticots ; elle dégageait une odeur nauséabonde.

Peut-être que cette charogne est encore exposée à la vue du passant. Aujourd'hui, jeudi, nous l'ignorons, mais elle l'était dimanche et lundi.

Nous avertissons qui de droit.

L. B.

Communication

Nous recevons avec prière d'insérer :

Monsieur le Directeur,

Je vous serai très reconnaissant d'insérer dans votre estimable Journal la petite note ci-dessous :

« Nous apprenons que le Prince Murat, père du Député du Lot, et Président de la Société des Steeple-Chases de France, est actuellement souffrant au point de n'avoir pas pu se trouver au champ de courses d'Auteuil le dimanche de Pâques, pour y recevoir M. Deschanel, Président de la République, venu pour y voir courir suivant la tradition le prix qui porte le nom de « Prix du Président de la République ».

Le Prince Joachim Murat, Député du Lot, se voit de ce fait obligé de retarder la visite qu'il comptait faire à ses Electeurs pendant les vacances de Pâques.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire du Prince Joachim Murat,
Fernand THIERY.

Récompenses honorifiques

Les récompenses honorifiques ci-après sont accordées, pour services rendus à la mutualité.

Médailles d'or

M. Delbreil (Géraud), président de la société de secours mutuels de Puy-l'Evêque.

M. Villadieu (Pierre), vice-président de la mutualité scolaire de Gourdon.

Médailles de bronze

M. Bennet (Auguste-François), trésorier de section de la société de secours mutuels Union et Fraternité des P. T. T. à Cahors.

M. Bès (Camille), secrétaire de la société de secours mutuels de Douelle.

M. Galou (Paul-Antoine), correspondant de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors à Fontanes.

M. Laubat (Edmond-Jean), trésorier de section de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors à Douelle.

M. Pradié (Jean), trésorier de la société de secours mutuels l'Union fraternelle à Catus.

M. Réal (Antoine-Félix), trésorier de section de la société de secours mutuels le Soutien fraternel des sous-agents et des ouvriers des P. T. T. à Cahors.

M. Vaysse (Camille), administrateur de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors à Catus.

Mme Verdier, née Pinquié (Victorine), membre honoraire de la mutualité scolaire de Gourdon à Meyronne.

Mentions honorables

M. Aldhui (Edouard-Elie-Marie), collecteur de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors à Montcabrier.

M. Austruy (Louis-François), trésorier de section de la société de secours mutuels des vétérans des armées de terre et de mer à Cajarc.

M. Couderc (Alain), administrateur de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors, à Arcambal.

M. Courounet (André), administrateur de la mutualité scolaire de Gourdon à Anglars-Nozac.

M. Delanis (Antonin), vice-président de la société de secours mutuels de Saint-Maur à Martel.

M. Fortet (Jean-Louis), président de la société de secours mutuels l'Union fraternelle à Montcuq.

M. Guillandou (Philippe), commissaire de la société de secours mutuels de Souillac.

M. Lafeuille (Jean), correspondant de la société de secours mutuels des ouvriers et employés de la compagnie d'Orléans à Cahors.

M. Lapergue (Louis), vice-président de la société de secours mutuels des cantonniers et cantonniers chefs du Lot à Figeac.

M. Mottaz (Léon), administrateur de la Mutualité scolaire de Gourdon à Labastide-Murat.

M. Naves (Marc-Jean-Pierre-Louis), secrétaire de la société de secours mutuels l'Union fraternelle à Catus.

M. Pradié (Emile-Joseph), fondateur d'une section de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors à Montgesty.

M. Rives (Antoine), secrétaire de la société de secours mutuels des cantonniers et cantonniers chefs du Lot à Figeac.

M. Rodes (Paul), administrateur de la mutualité scolaire de Gourdon à Costeraste.

Autobus

M. le ministre des travaux publics fait connaître que le projet de décret relatif à l'organisation d'un service public de transports automobiles est revenu du conseil d'Etat et qu'il l'a soumis à la signature de M. le président de la République.

Nouvelles taxes téléphoniques

Communications échangées entre les réseaux et cabines du département du Lot avec les réseaux et cabines des départements ci-dessous indiqués :

Lot 1 fr ; Ariège 2 fr 25 ; Aude 2 fr 25 ; Aveyron 1 fr 50 ; Cantal 1 fr 50 ; Dordogne 1 fr 50 ; Haute-Garonne 1 fr 50 ; Gers 1 fr 50 ; Gironde 2 fr 25 ; Hérault 2 fr 25 ; Lot-et-Garonne 1 fr 25 ; Lozère 2 fr 25 ; Pyrénées (Basses) 2 fr 25 ; Pyrénées (Hautes) 2 fr 25 ; Pyrénées-Orientales 3 fr. ; Seine, Seine-et-Oise, et Seine-et-Marne 5 fr 25 ; Tarn 1 fr 50; Tarn-et-Garonne 1 fr 25 ; Haute-Vienne 2 fr 25 ; Corrèze 1 fr 50.

Avis d'appel : pour le dépt 0 fr 90;
Avis d'appel : interdépart 1 fr 25 ;
Communications locales 0 fr 25 ;
Ces taxes s'appliquent à *l'unité* de conversation dont la durée est de trois minutes.

Aviron Cadurcien

Section Football

Les membres de la section Fottball qui ont reçu leur carte, sont priés de vouloir bien assister à l'Assemblée générale qui se tiendra au café de la Promenade, le lundi 12 avril à 8 heures et demie du soir. Tout membre sera tenu de présenter sa carte. Renouvellement du Bureau ; Questions diverses.

Présence indispensable.

Le Comité.

Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

Le Syndicat d'Initiative du Lot a installé, à la date du 1er avril, dans un des pavillons de la mairie de Cahors, un bureau de renseignements, qui sera ouvert au public de 9 h. à midi, de 2 h. à 5 h. du soir.

La municipalité et le conseil municipal de Cahors, en donnant asile, dans un bâtiment communal, à notre groupement, ont prouvé une fois de plus l'intérêt qu'ils attachent aux questions de tourisme ; nous les remercions sincèrement de leur geste.

Dès à présent, le touriste de passage trouvera rapidement et avec toutes les explications nécessaires, les renseignements non seulement pour la visite de la ville, mais pour les excursions diverses dans tout le département.

Il ne faut pas oublier de plus, qu'un certain nombre de visiteurs ne viennent dans le pays qu'après avoir demandé bon nombre de détails, prix des hôtels, pour séjour plus ou moins prolongé, maisons à louer pour un ou plusieurs mois, moyens de communication, autobus, locations de voitures ou d'autos. Nous invitons donc tous ceux qui sont particulièrement intéressés, propriétaires désirant louer pour quelques semaines, maîtres d'hôtels, loueurs de voitures ou d'autos à nous envoyer au plus tôt tous renseignements utiles.

De plus, ou trouvera au bureau du Syndicat un registre qui sera mis à la disposition de tous ceux qui auront des critiques à formuler, des améliorations à réclamer, des initiatives à signaler.

Le bureau du Syndicat d'Initiative sera largement ouvert à tous. Nous invitons à y venir collaborer avec nous, tous ceux qu'anime l'amour de notre vieux et pittoresque Quercy, et qui voudront nous aider à essayer de le rendre plus prospère en faisant connaître chaque jour un peu plus au loin ses sites merveilleux, ses monuments de toutes les époques, les délicieux produits de son sol.

P. ORLIAC,
Président du Syndicat d'Initiative.

Foire d'échantillons de Bordeaux

du 5 au 20 juin 1920

Les nombreuses adhésions enregistrées déjà au Comité de la foire de Bordeaux permettent de garantir aux acheteurs qu'ils trouveront dans les stands et comptoirs, des échantillons de tous les articles et des produits de nos Colonies.

La foire s'ouvre le 5 juin ; les grandes maisons de commerce ont intérêt à réserver leurs commandes jusqu'à ce qu'elles aient pu examiner ces échantillons et s'entretenir avec les représentants des participants.

Des dispositions sont prises pour procurer aux visiteurs étrangers tout le confort désirable pendant leur séjour à Bordeaux. Un bureau spécial aménagé à la gare St-Jean leur fournira dès leur arrivée des chambres de diverses catégories dans les hôtels de la ville.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au Comité Directeur de la foire de Bordeaux.

Avances sur pension

L'*Officiel* publie le tableau relatif au nombre et au montant des opérations d'avances sur pensions effectuées dans le Lot en 1918, ainsi que le montant des droits perçus :

Nombre d'opérations : 22 ; montant des avances : 2.579 francs ; montant des droits perçus : 25 fr. 79.

Marché du travail

Voici la situation du marché du travail dan le Lot du 23 au 27 mars 1920.

Nombre de placements à demeure: 3 hommes, 4 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme.

Offres d'emploi non satisfaites : 39 hommes 27 femmes.

Théâtre de Cahors

Mercredi 14 courant, aura lieu au Théâtre Municipal de Cahors, la représentation extraordinaire du

FILON

le grand succès du Théâtre du Palais-Royal, qui fut joué plus de 600 fois, et ceci avec une troupe de premier ordre.

Lauzès

Foire. — Favorisée par un temps superbe, notre foire du 5 avril fut importante. Nos divers champs de foire étaient abondamment fournis. Voici les divers cours pratiqués :

Gros bœufs, de 4.000 à 4.500 fr.; bouvillons, de 1.500 à 2.500 fr.; veaux de boucherie, 5 fr. à 5 fr. 40 le kil.; moutons, de 200 à 250 fr. la pièce; porcelets, de 200 à 300 fr. la pièce suivant qualité et grosseur.

Poules, 3 fr.; poulets, de 3,25 à 4 fr.

Beaucoup de légumes, comme toujours à des prix très élevés.

Cazals

Souscription pour le Monument. — Versé par l'Union Amicale des Combattants, produit de la journée du 14 mars : 400 fr. ; versé par M. Bourrès, curé-doyen, 200 fr.

Conseil municipal. — Cassot, maire, 100 fr. ; Vidilles, adjoint, 100 fr. ; Alazard, c. m., 100 fr. ; Vialard, 100 fr. ; Poujade Jules, 100 fr. ; Boyer, 100 fr. ; Auricoste, 100 fr. ; Salgues, 50 fr. ; Valette, 50 fr. ; Lémosy, 50 fr. ; Combarel Joseph, 50 fr. ; Cary, 50 fr.

MM. Lorblanchet, 100 fr. ; Mazars, 50 fr. ; Calmeilles, 100 fr. ; Favaret, 10 fr. ; Pouly, 10 fr. ; Mlle Milhet, 20 fr. ; Panissot, 5 fr. ; Cussac, instituteur aux Arques, 10 fr.

Total de la 1re liste : 1.855 fr.

Cajarc

En réponse au vœu émis par le conseil municipal de Cajarc pour le rétablissement des trains existant les jours de foire de Cajarc, M. le Maire a reçu de M. le chef de l'exploitation de la compagnie du P. O. la lettre suivante :

« Monsieur le maire,

« Vous avez bien voulu me transmettre un vœu émis par votre municipalité en faveur du rétablissement des trains périodiques mis en marche les jours de foire de Cajarc, sur la ligne de Cahors à Capdenac.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître, monsieur le maire, que, par suite de la reprise du travail dans les mines, les raisons qui s'opposaient au rétablissement de ces trains n'existent plus. Ils seront, par suite, mis en marche, comme par le passé, le 10 et 25 de chaque mois.

« Agréer, etc. »

Figeac

Trafic d'or. — Le sieur A. Seguignes, de Lacapelle-Marival a été condamné à 2 mois de prison, pour trafic de monnaie d'or.

— Les assurés aux retraites ouvrières et paysannes sont invités à retirer à la mairie leurs cartes annuelles.

Le mardi 13 avril, à dix heures du matin, aura lieu, dans la cour de la gare de la Madeleine, un examen pratique pour conducteurs d'automobiles.

Payrac

Mardi 6 courant a été célébré le mariage, de Mlle Jeanne Moulin, fille du regrétté greffier en chef du tribunal de Gourdon, avec M. Raymond Lérable capitaine rapporteur près le 4e conseil de guerre à Paris.

Aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Gourdon

Résultats du concours de tir de dimanche et lundi derniers, organisés par la Société « l'Etincelle », annoncée par « la Dépêche » :

1er prix : 16 points, M. Roger Auricoste fils ; 2e, M. Lacasta ; 3e prix, M. Fontanel ; 4e prix, M. Boyer ; 5e M. Lantuéjoul ; 6e, M. Larroque.

Demoiselles : 1er prix, Mlle M. Chassagnette ainée ; 2e prix, Mlle Marie Chassagnette ; 3e prix, Mlle Suzanne Couzinet ; 4e prix, Mlle Maria Bruno; 5e prix, Mlle Alice Auricoste.

Courses de bicyclettes : Vitesse 3 tours de ville; 1er. Fontanel 25 francs; 2e, Delpeyrat, 15 francs ; 3e, Monméjat 10 francs ; courses de fond, 20 tours de ville : 1er prix, Fontanel, 35 francs ; 2e Monméja 25 francs ; 3e Delpeyrat ; prime, 45 francs pour Fontanel.

Courses à pied 1.800 mètres : 1er Aussel, 20 francs ; 2e Brun, 15 francs; 3e Fauchié, 10 francs.

Courses à pied pour sociétaires : 1er Aussel, 15 francs ; 2e Fauchié 10 francs ; 3e Delrieu, 5 francs.

Courses de haies : 1er Fauchié 10 francs ; 2e Delrieu, 10 francs ; 3e Cussac, 5 francs.

Courses pédestres pour sociétaires: Lacam, 15 francs ; Dauliac 10 francs; Roques, 10 francs.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

Les événements d'Allemagne

Les troubles de Francfort

De Francfort : Les troubles qui se sont produits hier paraissent dus à l'absence de journaux et aux bruits invraisemblables qui circulent. On dit que les troupes alliées auraient persuadé à la France de faire évacuer Francfort par ses troupes. Naturellement cette nouvelle est fausse et est démentie formellement. La foule est très surexcitée et dans la journée des rassemblements se font de plus en plus nombreux. Des automobiles blindées françaises circulent dans les rues. Des tanks ont été placés sur les points principaux. L'autorité militaire française étudie la possibilité d'autoriser les journaux à reprendre leur publication. Mais les rédacteurs de la *Frankfurter Zeitung* ont déclaré qu'ils refusaient de collaborer à leur journal sous la censure française.

L'attitude anglaise

De Londres: Le *Times* écrit: Bien qu'aucune communication n'ait été encore faite au sujet de l'attitude de l'Angleterre, dans la question de l'occupation des villes rhénanes, nous apprenons qu'à la suite des conversations qui ont eu lieu entre Londres et Paris, un accord complet est sur le point d'être atteint entre les deux nations.

Appel à l'Amérique

Le *Chicago Tribune* dit que l'Allemagne en appelle au gouvernement de Washington et invoque les fameux quatorze points du Président Wilson. De son côté, le *New-York Herald* annonce que l'Allemagne a l'intention de faire trancher son différend avec la France par la Société des Nations.

L'Amérique et la paix

De Washington : Une entente est intervenue entre républicains et démocrates pour voter, demain, l'état de paix avec l'Allemagne.

L'opinion de Wilson !...

De Bâle : Une dépêche de source allemande annonce que le Président Wilson aurait adressé une note au Conseil Suprême pour appeler son attention sur le fait que l'action autoritaire de la France est très défavorable au bloc des Alliés et à la situation de l'Europe.

⁂

Troubles à Jérusalem

De Londres : Une dépêche du Caire annonce qu'un grave conflit se serait produit dimanche dernier à Jérusalem entre Juifs et Musulmans. Il y aurait 188 morts.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 6 avril 1920.

Après ces quelques jours de chômage, le marché est redevenu très actif dans tous les compartiments, surtout à l'ouverture, vers la fin on réalisait un peu. Les changes sont demeurés tendus et nos rentes ont reproduit à peu près leurs précédents cours, le 3 0/0 à 57,70, le 5 0/0 à 88,40, le 4 0/0 1917 à 71,70 et le 4 0/0 1918 à 70,85. Crédit National 504.

Les actions de nos établissements de crédit sont toujours recherchées, Banque de Paris 1.688, Union Parisienne 1.510.

Les chemins de fer français demeurent fermes et les valeurs de navigation sont soutenues, Transatlantique 567, Chargeurs 2.285.

Le Rio Tinto, d'abord ferme à 2.232, fléchit à 2.200, Tanganyika 154.

Les pétrolifères ont été très recherchées Royal Dutch 53.000, Sheli 679, Eagle 660.

L'annonce que la grève a été déclarée aux mines de la Jagersfontein n'a pas eu de répercussion sur la tenue du titre qui est ferme à 357, De Beers en nouvelle avance à 1.600.

Hausse des mines d'or, Rand Mines 219,50, Crown Mines 209.

En valeurs diverses, Fournier progresse à 938, Télégraphie sans fil 1.545, Sucreries d'Egypte 1.165, part 2.050, Foncier Colonial 3.795.

GARAGE DU NORD

ALIBERT et MURAT

4, rue des Cadourques, Cahors

Télégrammes : Norgarag-Cahors

Réparations. Mise au point

LOCATION D'AUTOMOBILES

PRIX MODÉRÉS

Vente et achat de propriétés

Maisons, Villas, Châteaux, Fonds de commerce

DELFAU

à Lauzès (Lot)

Tous les samedis, 2, rue Brives-du-Temple à Cahors

Fonds de Commerce

de Confection pour Hommes et Enfants, très bien situé.

PRIX MODÉRÉ.

S'adresser à **M. DELFAU**, à Lauzès (Lot). Tous les samedis à Cahors, 2, rue Brives-du-Temple.

LA SCIERIE DE LA GARE

Demande des Manœuvres et des Bûcherons. — *Bonnes conditions.*

ON DEMANDE

Un Livreur

S'adresser au **Planteur de Caïffa**

55, Boulevard Gambetta, Cahors.

POMMES DE TERRE

Semence et consommation

LAMBERT, 1, rue Ch. Bourseuil (Près la Poste)

A VENDRE A L'AMIABLE

Commune de St-Projet à 8 kilomètres de Gourdon (Lot)

Bonne Propriété de 63 hectares

Seul tenant, convenant admirablement pour l'élevage du mouton, du porc et de la volaille.

Vastes bâtiments bien agencés à l'état de neuf.

Coupe de bois de chauffage importante

PRIX 40.000 fr.

S'adresser à :

M. POUZALGUES, géomètre à Ginouillac.

M. MARTY, courtier en immeubles à Ribérac.

M. VITRAC, courtier en immeubles à Sarlat.

STOCK DE CAISSES

A cerneaux et à conserves

à **VENDRE** par suite de changement de locaux

PRIX MODÉRÉ

VITRAC, courtier à Sarlat (Dordogne)

Fabrique de Moulures

Pour canalisations électriques

Prix et Echantillons sur demande

J. MESTROT, 13, rue du Petit-Sol BERGERAC.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*).
Le Gérant : A. COUESLANT.

Etude de Me L. NUVILLE, Docteur en droit, avoué à Figeac (Lot)
Successeur de Mes VIVAL, MALRIEU et LOUBET.

VENTE SUR LICITATION

A suite de surenchère du sixième

Adjudication fixée au Vendredi vingt-trois Avril mil neuf cent vingt, à quatorze heures, au Palais de Justice à Figeac, Boulev. Président Wilson

En exécution d'un jugement rendu sur pied de requête par le tribunal civil de Figeac, le dix-neuf février mil neuf cent vingt, enregistré.

Aux requête, poursuites et diligences de : 1° Madame Marie-Joséphine MAZET, veuve de Monsieur Julien LACARRIÈRE, épicière et charcutière, demeurant à Figeac ;

2° Monsieur Louis LONGPUECH, notaire à Figeac, y demeurant « commis par ordonnance de « Monsieur le Président du Tribu- « nal civil de Figeac, en date du « dix-huit février mil neuf cent « vingt, enregistré, pour repré- « senter Monsieur Baptiste LA- « CARRIÈRE, domicilié à Figeac, « mais interné, non interdit à « l'asile de Leyme ».

Ayant Maître NUVILLE pour leur avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-TROIS AVRIL MIL NEUF CENT VINGT à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice, sis au dit Figeac, Boulevard Président Wilson, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné indivis entre parties.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE SURENCHÉRI A VENDRE

Une maison sise à Figeac, rue Baduel, construite en pierre et couverte en tuiles, composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage, d'un deuxième étage et galetas.

Le rez-de-chaussée se compose de trois pièces à usage de cuisine et de magasins ; le premier étage de trois pièces à usage de chambres et le second étage d'une chambre.

Cette maison confronte à rue Baduel, maisons Nozières et Teissier ; elle paraît portée au plan cadastral de la commune de Figeac, sous le numéro 1270, de la section G.

L'immeuble ci-dessus désigné est situé sur la commune de Figeac, canton est et arrondissement du dit département du Lot.

Il sera vendu tel qu'il se poursuit et se comporte sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

L'immeuble ci-dessus désigné fut adjugé, suivant procès-verbal d'adjudication, dressé par Monsieur DUPUY, juge près le tribunal civil de Figeac, commis à cet effet, le vingt-six mars mil neuf cent vingt, à Maître NUVILLE, avoué, qui élut command en faveur de Monsieur Pierre BEULAGUET, bourrelier, demeurant à Martel (Lot), et ce, moyennant le prix principal de six mille dix francs, outre les charges.

Mais, par acte fait au greffe du tribunal civil de Figeac, le trois avril mil neuf cent vingt, Maître Jean-Baptiste SERINDOU, avoué près le tribunal civil de Figeac, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges le prix dudit immeuble et en a élevé le prix à la somme de sept mille quinze francs en sus des charges.

En conséquence de cette surenchère, il sera procédé aux jour, lieu et heures sus-indiqués, à l'adjudication sur surenchère de l'immeuble sus-désigné sur la nouvelle mise à prix résultant de la surenchère, soit : sept mille quinze francs, ci ..... 7.015 fr.

Les frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de surenchère, seront payables en sus du prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable.

Figeac, le six avril mil neuf cent vingt.

L. NUVILLE,
avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me NUVILLE, avoué à Figeac, y demeurant boulevard Président-Wilson, qui, comme tous ses confrères exerçant près le tribunal civil de Figeac peut être chargé d'enchérir.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 31

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR

Georges OHNET

V

Le château de Saint-Sauveur, situé à deux kilomètres de l'usine de la Neuville, est une vaste construction de style Louis XVI, encadrée dans un parc de dix hectares et qui se mire dans le courant du Liron. Inhabité depuis cinq ans, il a été acheté par M. Herbelin, qui s'y est installé vingt-quatre heures après avec sa femme et sa fille. Il y avait déjà longtemps que les gens du pays disaient : « Saint-Sauveur» est fait pour M. David. Mais le pavillon de la direction suffisait à Herbelin quand il venait visiter l'établissement, et il n'était pas enclin à acheter une propriété que sa femme, Parisienne dans l'âme, ferait des façons pour habiter. Au lendemain des incidents qui avaient si malheureusement modifié sa vie, il avait senti la nécessité de se dépayser. La solitude lui parut désirable. Et Mme Herbelin consultée ayant acquiescé, David avait, séance tenante, acheté la propriété.

Cécile s'était montrée folle de joie en apprenant ce changement de séjour, et son institutrice, Mlle Pellegrin, ne regrettait pas trop Paris. Pour Louise, ce fut un véritable soulagement de sortir du milieu où ses moindres attitudes auraient été épiées, commentées. Ses déceptions l'avaient jetée dans une sorte de misanthropie, et aucune résolution ne pouvait cadrer mieux avec son désir que celle prise par son mari. Elle trouva dans l'aménagement du château, qui était presque complètement démeublé, une utile diversion à ses sombres pensées.

David, comme si rien ne s'était passé entre eux, l'avait priée de se charger de l'organisation intérieure de la maison. Son attitude vis-à-vis d'elle était composée avec un soin extrême. Pour rien au monde il n'eût voulu que Cécile s'aperçut d'un changement dans ses dispositions. Et la réserve un peu timide qu'il avait toujours observée vis-à-vis de Louise, le servait à souhait. Il se cantonnait à l'usine du matin jusqu'au soir, et on ne le voyait guère qu'à l'heure des repas. Cécile continuait son existence accoutumée. Toujours tendre et expansive avec son père, mesurée et un peu inquiète avec sa mère, comme si elle avait un vague soupçon des mystères enfermés dans ce cœur troublé. Ce que disait David était pour elle parole d'évangile. Elle avait pour habitude de se faire une opinion d'après ce qu'il pensait lui-même des choses ou des gens. Souvent il lui arrivait d'ajouter à l'appui de ce qu'elle répondait et comme un argument décisif : « C'est l'avis de papa. » Jamais elle n'avait dit : « C'est l'avis de maman. »

Il y avait, au fond de son esprit, une sorte de protestation contre le dédain mal déguisé qu'elle voyait, depuis longtemps, sa mère témoigner à son père. Elle sentait que cet homme parfait n'était pas aimé comme il méritait de l'être, et la justice, qui est au fond de toute conscience d'enfant, la poussait à le respecter, à l'aimer d'autant plus. Peut-être, à son insu, s'était-elle ainsi un peu écartée de sa mère, et les liens qui les attachaient l'une à l'autre s'étaient-ils détendus. De la sorte, on pouvait expliquer, en les atténuant, les fautes de Mme Herbelin. Un peu plus de tendresse tyrannique manifestée par sa fille, un peu moins de timide effacement de son mari, et elle était mieux retenue, mieux gardée à son foyer.

David se disait toutes ces choses, quand il revenait douloureusement sur son infortune. Il avait ce reste de bonté de chercher des excuses à Louise, au lieu de se chercher des griefs. Et, dans l'excès de sa modestie, il en arrivait quelquefois à s'avouer qu'il n'était pas surprenant qu'un homme tel que lui, peu avantagé par la nature, sans cesse occupé d'un travail absorbant, n'offrant aucune séduction à une jeune et jolie femme, n'eût pas réussi à l'attacher invinciblement. Et, si cruellement frappé, il se plaignait de toutes les forces de son cœur méconnu, mais il plaignait aussi la coupable.

Il l'observait attentivement, et son impassibilité l'étonnait. Depuis le jour où l'explication décisive avait eu lieu entre elle et lui, pas une fois elle n'avait varié dans son attitude. On sentait qu'elle avait décidé de se montrer désormais calme, simple, déférente et qu'elle serait ainsi toujours. Mais ce qu'elle pensait, qui pouvait le dire à David ? Et c'était là ce qu'il aurait voulu connaître.

Lorsqu'il la voyait tranquille, le front uni, les yeux paisibles, quelles idées suivait-elle ? Dans son esprit, y avait-il de la résignation, de la colère ou de la douleur ? Elle aussi avait souffert. Et quoique ce fût une souffrance méritée, elle n'avait pas dû guérir si vite de sa blessure. Il savait bien, lui, qu'on ne guérissait pas si promptement, puisqu'il sentait toujours sa plaie vive.

Regrettait-elle ? Lorsqu'elle demeurait, le soir, assise dans un coin du salon, travaillant machinalement à quelque ouvrage de broderie, était-ce le souvenir de celui qu'elle avait adoré qui l'emportait dans des rêves ? Oh ! Pénétrer dans cette pensée fermée et y lire, comme dans un livre, les amers regrets du plaisir perdu, les folles aspirations à des voluptés nouvelles, l'horreur de la situation présente, l'espoir de la liberté prochaine ! Ç'eût été un soulagement pour lui d'être fixé sur les sentiments de Louise. Il eût voulu pouvoir s'affermir dans sa haine ou dans sa pitié.

Grand bonheur pour lui, cependant, de n'avoir pu pénétrer, dans les premiers temps, la pensée mystérieuse de celle qui vivait à ses côtés, sous ses yeux, et cependant si éloignée moralement. La révolte de cet esprit déçu et blessé l'eût effrayé, et il eût été peut-être plus indigné du manque de résignation de la délaissée, que du manque de vertu de l'amoureuse. Car le sentiment auquel avait cédé Louise, tout d'abord, était la colère. Elle avait été durement humiliée de son abandon prédit par celui-là même qu'elle abandonnait. L'effort fait par elle pour s'arracher aux liens réguliers qui l'attachaient avait été violent et la réaction d'autant plus dure. Une prostration presque complète l'avait anéantie. Elle était restée immobile, abattue, comme après une grande maladie, et, sans énergie pour se soustraire à cet accablement, elle s'était laissé entraîner au courant de la vie des autres.

Elle recherchait la solitude. Après le déjeuner, lorsque David était parti pour l'usine et lorsque Cécile était à travailler avec Mlle Pellegrin ou à se promener à travers la campagne en quête d'herbes, d'insectes pour ses collections, Louise descendait dans le parc. C'était un très beau massif d'arbres centenaires, percé de larges avenues, et qu'un mur de clôture couvert de lierres et de mousses séparait seul de la forêt de la Neuville. La rivière du Liron le traversait, bordant les belles prairies où les vaches lourdes ruminaient paisiblement l'herbe grasse. Un silence recueilli, un calme reposant régnaient, troublés seulement par le murmure du cours d'eau qui, barré par des rochers habilement disposés, formait une charmante cascade. Tout auprès du large bassin bordé d'iris aux fleurs violacées, où l'eau se brisait en écume argentée, un kiosque s'élevait. Nul endroit plus frais, plus sauvage, mieux fait pour la rêverie. C'était là que Mme Herbelin passait presque toutes ses journées.

Triste jusqu'au fond de l'âme, mécontente d'elle-même et des autres, avide d'apaisement et incapable de le trouver, elle venait s'asseoir sous le chaume, au bord de la rivière, prenant un ouvrage ou un livre, mais ne travaillant ni ne lisant. Elle restait toute la journée à regarder les nuages glisser dans le ciel, à écouter le vent murmurer dans les branches, à respirer l'air rafraîchi par l'embrun de la chute d'eau, mais elle ne voyait pas ce qu'elle regardait, n'entendait pas ce qu'elle écoutait, et vivait dans ce beau lieu sans jouir de ses délices. Elle était malheureuse, mais elle ne se plaignait pas de l'être : elle se jugeait punie justement. Elle avait des regrets. Mais c'était sa faute qu'elle regrettait, et non l'absence de celui qui la lui avait fait commettre. Evolution complète de ses sentiments, elle ressentait pour le beau Daniel une haine si violente que tous ses efforts tendaient à écarter son souvenir, à chasser son image.

(*A suivre*).